



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ISERE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Cochez la case correspondante à votre demande :

Pour un titulaire du BAFA

(Arrêté du 13/02/2007)

Direction d'un **séjour de vacances** (de moins de 21 jours, accueillant maximum 50 mineurs âgés de 6 ans et plus / assurée par un diplôme BAFA ou diplôme équivalent âgé de plus de 21 ans et justifiant d'expériences significatives d'animation en ACM) – dérogation qui ne peut excéder 12 mois au total.

Direction d'un **accueil de loisirs** (fonctionnant au plus 80 jours dans l'année, accueillant maximum 50 mineurs / assurée par un diplôme BAFA ou diplôme équivalent âgé de plus de 21 ans et justifiant d'expériences significatives d'animation en ACM) – Dérogation qui ne peut excéder 12 mois au total.

Pour un titulaire du BAFD

(Arrêté du 28/02/2017)

Direction d'un **accueil périscolaire** (fonctionnant plus 80 jours dans l'année, accueillant plus de 80 mineurs dans l'année / assurée par un diplôme BAFD) – Dérogation qui ne peut excéder 3 ans.

Prolongation à l'issue de ces 3 ans dérogatoires (dans le cas où la personne prépare l'un des diplômes, titres ou certificats de qualification figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 février 2007) – Dérogation n'excédant pas 2 ans.

N° D'ENREGISTREMENT DE L'ACCUEIL : _____

A établir et adresser en double exemplaire

ÉTAT CIVIL de la personne souhaitant exercer les fonctions de direction

NOM : _____ PRÉNOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE : _____

NE(E) le : / / / / / / NATIONALITÉ : _____ PROFESSION : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : / / / / / / VILLE : _____ TÉL : / / / / / / / / / / / /

DÉROGATION

DÉROGATION SOLLICITÉE : DU _____ AU _____

LIEU DU SÉJOUR OU DE L'ACCUEIL : _____

ORGANISATEUR : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : / / / / / / VILLE : _____ Tél. : _____

Mail : _____

NOMBRE D'ENFANTS DECLARÉS : / / /

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR OBTENIR LE DIPLOME REQUIS : (Préciser lequel et les délais) :

QUALIFICATION permettant l'octroi de la dérogation

B.A.F.A. OBTENU LE : _____ B.A.F.D. OBTENU LE : _____ (Joindre une copie du diplôme)

Autres qualifications ou diplômes : _____

EXPERIENCES

RESPONSABILITÉS EXERCÉES DANS DES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS (Les citer) :

EXPERIENCES ANTERIEURES DANS L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS POUR MINEURS :
(Porter éventuellement le numéro d'enregistrement jeunesse et sports)

DÉROGATION ANTERIEURE

AVEZ-VOUS DEJA OBTENU UNE DÉROGATION POUR LA DIRECTION D'UN SÉJOUR OU D'UN ACCUEIL DE LOISIRS

SI OUI :

DATE D'OBTENTION DE LA DÉROGATION :	
DDCS DE :	
ORGANISATEUR DU SÉJOUR :	
DATES DU SÉJOUR :	
NOMBRE DE MINEURS ENCADRÉS :	

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et ne pas avoir fait l'objet d'un refus à l'obtention du BAFA ou BAFD ou d'un diplôme permettant de diriger un accueil collectif de mineurs

Fait à : _____ Le : _____

Signature : (précédée de la mention « certifié exact »)

DÉROGATION

Accordée du _____ au _____

Refusée, motif :

Grenoble, le : _____

Pour le préfet et par subdélégation ,
l'Inspectrice de la Jeunesse et des Sports,

Isabelle BECU-SALAÜN



Pièce à fournir : copie pièce d'identité, copie diplôme, lettre motivée de l'organisateur justifiant la demande (difficulté manifeste de recrutement) et précisant un engagement de l'employeur visant à la préparation d'un diplôme professionnel de l'animation si la demande de dérogation est faite au titre du BAFD. En cas de prolongation au-delà des 3 ans transmettre en outre un justificatif d'un organisme de formation précisant que la personne prépare un diplôme professionnel, titre ou certificat de qualification (voir arrêté du 09/02/2007)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'ISERE (pôle JSVA)

Cité administrative - bâtiment 2 - 1 rue Joseph Chanrion CS 20094 38032 GRENOBLE cédex 1- Tél : 04 57 38 65 38 - Fax : 04 76 40 82 14

Mel: ddcs@isere.gouv.fr Site Internet : <http://www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr>